

Rathausgasse 1  
Case postale  
3000 Berne 8  
Tél. +41 31 636 43 85  
Fax +41 31 633 79 29  
www.gef.be.ch  
info.epi.kaza@gef.be.ch

La présente version 2019 de la notice correspond à la version d'avril 2014 au niveau du contenu. Tant les recommandations que les mesures n'ont pas été modifiées.

## Rougeole

**Notice à l'attention des parents, des apprenti-e-s et des élèves ainsi que du personnel :**

**Des garderies, des écoles obligatoires et spécialisées, des écoles professionnelles et des écoles moyennes**

### Éliminer la rougeole

- **Faites vacciner votre enfant.**
- **Tout enfant atteint de la rougeole doit rester à la maison 4 jours après l'apparition de l'éruption cutanée.**
- **Les personnes qui ne sont pas vaccinées (nées en 1964 ou après) et qui n'ont pas eu la rougeole, mais qui ont été en contact avec une personne atteinte de la rougeole doivent rester jusqu'à trois semaines à la maison.**

### Qu'est-ce que la rougeole ?

La rougeole est une maladie infectieuse virale extrêmement contagieuse. Le virus se propage par la projection de gouttelettes dans l'air lorsqu'une personne infectée tousse ou éternue. Les premiers symptômes se manifestent une à trois semaines après l'infection : fièvre, rhume, quintes de toux, mais aussi irritation des yeux. Après une première chute de la fièvre, celle-ci remonte fortement, les plaques rouges typiques apparaissent sur le visage et s'étendent progressivement à tout le corps. Il arrive fréquemment que la rougeole entraîne des complications, dont les plus courantes sont l'otite (70-90/1000), la pneumonie (10-60/1000) ou l'encéphalite (2-20/10 000). Elle peut également provoquer des infirmités permanentes, voire, dans de très rares cas, la mort. **Chez les adultes, les complications sont plus fréquentes et plus graves.**

### A partir de quel moment cette maladie est-elle contagieuse ?

Une personne atteinte de la rougeole est contagieuse avant même l'apparition des plaques rouges. C'est pourquoi les enfants, les adolescents et le personnel enseignant non immunisés ayant été en contact avec une personne contagieuse doivent être exclus le plus rapidement possible de l'établissement et rester à la maison même s'ils ne présentent encore aucun signe de maladie.

## Que faire en cas de rougeole à la garderie, l'école obligatoire et spécialisé, l'école moyenne ou l'école professionnelle ?

Pour éviter une propagation de la rougeole et pour protéger les personnes qui ne sont pas vaccinées ou qui ne peuvent pas le faire pour des raisons médicales (p. ex. nourrissons âgés de moins de 9 mois, personnes présentant un déficit immunitaire),

- les personnes infectées sont exclues de l'établissement quatre jours après l'apparition des plaques rouges et doivent rester à la maison ;
- les personnes **non vaccinées nées en 1964 ou après**<sup>1</sup>, ayant été en contact avec une personne infectée, sont **exclues jusqu'à trois semaines** et doivent **rester à la maison**, à moins qu'elles ne se soient fait vacciner dans les trois jours (72 heures) après le dernier contact avec la personne infectée ou qu'elles n'aient déjà contracté la rougeole.

Les bases légales pour ces mesures figurent aux articles 30 à 39 de la loi fédérale du 28 septembre 2012 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (loi sur les épidémies ; RS 818.101)

## Comment se protéger de la rougeole ?

La vaccination est le seul moyen de prévention et la seule protection efficace contre la rougeole. Le vaccin est utilisé depuis plus de 30 ans. Pour une protection complète, il doit être administré à raison de deux doses de vaccin aux enfants, adolescents et adultes nés en 1964 ou après. Une vaccination de rattrapage (**deux doses** au total) est recommandée à toutes les personnes qui n'ont pas été vaccinées ou l'ont été incomplètement (un seul vaccin).

## Recommandations

Vérifiez votre statut vaccinal et celui de votre enfant (p. ex. en utilisant le test de risque, voir lien ci-dessous). Le carnet de vaccination contient une liste des vaccins contre la rougeole : Attenuvax, Moraten, Rimevax, Measles live vaccine, Eolarix, MoRuviraten, Triviraten, Biviraten, MMVax, Rimprix, MMR-II, MMRVaxPro, Pluserix, Priorix, Priorix Tetra. Le cas échéant, faites-vous vacciner ou faites vacciner votre enfant ou encore faites faire un vaccin de rattrapage.

## Que faire en cas de symptômes de rougeole ?

En cas de suspicion de rougeole, n'hésitez pas à consulter un médecin. La personne infectée ne devrait pas aller en garderie ou à l'école mais être exclue de l'établissement. Avant d'aller chez le médecin, il y a lieu de le prévenir par téléphone.

Si vous-même ou votre enfant êtes atteints de la rougeole, veuillez en informer immédiatement la direction de l'établissement pour qu'elle puisse transmettre cette information à l'Office du médecin cantonal et lancer les mesures qui s'imposent.

Vous trouverez de plus amples informations sur les sites internet :

<https://www.gef.be.ch/gef/fr/index.html> (Santé > Maladies infectieuses et vaccinations > Rougeole)

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/krankheiten-im-ueberblick/masern.html>

<http://www.stoprougeole-test-de-risque.ch/fr-ch/>

<sup>1</sup> Les personnes nées en 1963 ou avant sont à considérer comme immunes.